

Monsieur Jean-Noël DARDE



Pascal BINCZAK
Président de l'université

Saint-Denis, le 11 juillet 2011

CAB/PB/JSJ/11- 654

Affaire suivie par :
Julien de Saint-Jores
Directeur de cabinet

Monsieur, *Cher collègue,*

Suite au courrier que vous m'avez adressé le 25 mai dernier au sujet de votre blog <http://archeologie-copier-coller.com/>, je vous rappelle que les activités que vous menez dans ce cadre n'engagent aucunement l'université, en ce sens qu'elles ne correspondent pas aux axes scientifiques de l'établissement et ne relèvent des travaux d'aucune de ses équipes de recherche ni des enseignements d'aucune de ses formations.

Or, à l'examen de ce blog, il apparaît qu'en première page, vous vous présentez comme « Jean-Noël DARDE, Université Paris 8. jndarde@gmail.com ».

A cette référence explicite à l'université, sans plus de précision, s'ajoute le fait que, lorsque sont saisis les mots « université Paris 8 et plagiat » sur différents moteurs de recherche, ils conduisent à votre blog, qui figure parmi les deux premières occurrences.

Une telle présentation, qui évoque l'université Paris 8, sans autre explication, ne saurait être maintenue en l'état, celle-ci étant source de confusion pour le public et susceptible de laisser penser que votre blog serait rédigé avec le soutien de l'université ou correspondrait à l'une de ses activités scientifiques. Tel n'est pas le cas, puisque le blog <http://archeologie-copier-coller.com/> relève d'une initiative strictement privée de votre part.

Une telle situation cause un préjudice à l'université, aussi ai-je le regret de vous mettre en demeure, sous 48 heures à compter de la réception de la présente, de supprimer la référence sans précision à l'université PARIS 8, qui figure sur votre blog.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

